



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
3 février 2023
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif, concernant la communication n° 3123/2018^{*,**}

Communication soumise par : E. M.
Victime(s) présumée(s) : L'auteur
État partie : Bélarus
Date de la communication : 27 janvier 2018
Question(s) de fond : Liberté d'expression et de réunion

Le 4 novembre 2022, le Comité des droits de l'homme a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 3123/2018, l'auteur ne souhaitant plus que celle-ci soit examinée.

* Adoptée par le Comité à sa 136^e session (10 octobre-4 novembre 2022).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Wafaa Ashraf Moharram Bassim, Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Mahjoub El Haïba,
Furuya Shuichi, Marcia V.J. Kran, Carlos Gómez Martínez, Duncan Laki Muhumuza,
Photini Pazartzis, Hernán Quezada, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Soh Changrok,
Kobayyah Tchamdja Kpatcha, Hélène Tigroudja, Imeru Tamerat Yigezu et Gentian Zyberi.

